



L'ÉCOLE DE SALSA ET BACHATA
EN ÎLE DE FRANCE

SALSA - BACHATA -
RUEDA DE CASINO
STAGES - AFTERWORK

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE ELEGUA

1 PÉRIODE D'ACTIVITÉ



Les cours reprendront à partir du mardi 8 septembre 2026 et se termineront le mercredi 30 juin 2027. Les cours sont assurés toutes les semaines suivant le planning établi par l'École sauf vacances scolaires et jours fériés.

2 INSCRIPTIONS



L'inscription aux cours est annuelle et engage au paiement intégral de la cotisation pour l'année. Si un élève s'inscrit en cours d'année, il règlera au prorata des mois restants.



Le règlement s'effectue pour l'année de septembre à juin. L'élève a la possibilité s'il le souhaite de régler son inscription en plusieurs fois selon les modalités indiquées sur la fiche d'inscription.



Tout élève inscrit doit être en possession d'une carte d'abonnement. La présentation de la carte de d'abonnement est obligatoire en début de chaque cours pour y avoir accès. Aucune carte ne sera délivrée sans un dossier d'inscription complet.



LES FORFAITS NE SONT PAS REMBOURSABLES. En cas de maladie interdisant la pratique de la danse, et sur justificatif médical, un avoir vous sera fait sur le prochain abonnement (avec un abattement de 20%) au prorata du nombre de cours restant à effectuer à la date de réception des justificatifs. Il conviendra de reprendre dans le niveau que le professeur vous conseillera.

En cas d'effectif trop faible un cours peut être supprimé. Un autre cours sera alors proposé. Dans ce cas seulement, l'inscription d'un élève peut, à sa demande, être annulée si l'offre de remplacement ne lui permet plus de participer aux cours et fera l'objet d'un remboursement.

Le remplacement d'un professeur et/ou l'absence temporaire d'un professeur ne dépassant pas une semaine ne constitue pas un motif de remboursement. En cas d'absence du professeur le cours sera rattrapé dans la mesure du possible.



Toute carte perdue engendrera des frais de 2 € et une nouvelle photo d'identité pour son renouvellement.

3 DÉROULEMENT DES COURS



Cours d'essai : Il est possible d'effectuer 1 cours d'essai, gratuit dans chaque discipline et dans chaque lieu de cours avant de s'engager en respectant les niveaux requis.



Consignes pendant les cours : Les personnes non inscrites aux cours ne sont pas autorisées à pénétrer dans les cours, à l'exception des Journées Portes Ouvertes et des cours d'essai.

Les élèves sont tenus de respecter les horaires de début et de fin de cours et de garder un comportement correct dans les lieux de cours. Toute perturbation d'un cours peut provoquer l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève concerné. Il est interdit de prendre photos ou vidéos sauf autorisation préalable donnée par le professeur.

En cours d'année, le professeur peut être amené à faire migrer une personne vers un cours de niveau inférieur ou supérieur. Cela n'est pas une sanction mais une nécessité pédagogique pour garantir une progression de tous et préserver l'ambiance du cours. En cas de non-respect de cette règle ou de la déontologie de l'école, le professeur se réserve le droit d'exclusion, et ce, sans remboursement.

Un élève peut être exclu pour les motifs suivants :

- Comportement dangereux et non-respect des règles de sécurité et d'hygiène
- Propos désobligeants envers les autres membres de l'école ou les professeurs
- Non-respect des règles ou de la déontologie de l'école

Aucune restitution d'adhésion ni de cotisation aux cours ne sera due aux membres exclus.



Pour les MINEURS : Les parents ou représentants légaux, devront s'assurer de la présence du professeur avant de laisser l'élève seul(e) à la salle de danse.



En cas de vol, d'oubli ou de perte d'objet personnel dans les salles de cours, l'école décline toute responsabilité.



Hygiène et sécurité sanitaire : La pratique de la danse implique d'être proche les uns des autres. Pour le confort de tous il est indispensable de soigner son hygiène (vêtements de rechange, déodorant, lingette, ...). L'école veillera à l'application des mesures sanitaires dictées par les autorités compétentes (masque, gel, distanciation, aération, ...).

4 DROIT À L'IMAGE



Des images ou vidéos sont susceptibles d'être utilisées pour la promotion de l'école. Le droit à l'image permet à toute personne de s'opposer - quelle que soit la nature du support utilisé - à la reproduction et à la diffusion, sans son autorisation expresse, de son image. Pour exercer ce droit, il vous suffit d'adresser une simple demande par écrit à la direction de l'école Elegua.

5 RESPONSABILITÉ



Les données suivantes sont recueillies au moment de l'inscription : Nom, Prénom, adresse mail, adresse postale, numéros de téléphone. Ces données sont enregistrées en vue de tenir à jour la base de données « Adhérents ». En aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers.

6 LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Procéder à une inscription vaut acceptation du règlement intérieur. En cas d'exclusion d'un élève le règlement intérieur restera applicable. En cas de non-respect des consignes inscrites au règlement intérieur, l'École de Danse Elegua ne peut en aucun cas être tenue responsable.

Nom Prénom

Date

Signature précédée de la
mention « Lu & approuvé »